



**Canadian Volkssport Federation
La Fédération Canadienne Volkssport**



Certificats de mérite pour bénévolat - Nomination

Certificat demandé : 5 ans de service-Colpitts : _____
 10 ans de service-Hoskins : _____
 15 ans de service : _____
 20 ans de service : Certificat _____ Plaque _____
 25 ans de service : Certificat _____ Bâton de marche : _____
 30 ans de service : _____
 Lettre du Président : _____

- 1) Postulant : _____
- 2) Bénévole à honorer: _____
- a) Adresse: _____
- b) Ville / Cité: _____ Prov. _____ Code postal: _____
- c) Club: _____

3) Mérites particuliers/dossier de service du bénévole [voir au verso] - [utilisez une feuille séparée au besoin] :

POSITION / SERVICE	ANNÉE(S) (De – À)

4) La remise des certificats aura lieu à l'Assemblée générale annuelle ou lors d'une réunion régionale appropriée. Le [La] Président[e] de la Fédération ou un[e] Directeur [trice] régional[e] ou une personne désignée décernera les certificats.

À ne pas être remplie par le postulant

1. Approbation:

La demande d'un certificat est recommandée / non-recommandée par directeur[trice] régional[e], le

Signature du [de la] Directeur[trice] régional[e] _____

La demande d'un certificat a été approuvée / n'a pas été approuvée par le Président FCV, le _____

Signature du [de la] Président[e] _____

Cette demande de certificat de mérite et son approbation ou non sont basées sur des directives approuvées par la Fédération, lesquelles se trouvent au verso.



Canadian Volkssport Federation La Fédération Canadienne Volkssport



La Fédération encourage et veut reconnaître le bénévolat exceptionnel au nom du Volkssport à travers le Canada. Cette reconnaissance se fait au moyen d'un programme de récompenses nationales. Les directives pour cette reconnaissance sont élaborées ci-dessous:

Reconnaissance de service exceptionnel par des bénévoles auprès de la Fédération Canadienne Volkssport / Canadian Volkssport Federation

- 1) Formes de reconnaissance:
 - a) On peut demander une lettre d'appréciation signée par le Président FCV
 - b) On peut demander un certificat de mérite national pour 5, 10, 15, 20, 25 et 30 ans de service continu et exceptionnel
- 2) Bénéficiaires possibles:
 - a) Officiers du Conseil d'administration ou du Comité exécutif et ses membres
 - b) Officiers régionaux
 - c) Personnes ayant œuvrés ou démontrés un bénévolat à long terme auprès du Volkssport au niveau des clubs
- 3) Conditions:
 - a) [Mérite national pour bénévolat] De nombreuses années de bénévolat **exceptionnel** et **soutenu** auprès de la Fédération, d'une Association régionale ou d'un club sont nécessaires **mais n'ont pas à être continues**.
 - b) [Lettre du Président] On peut aussi reconnaître le **service exceptionnel de plus courte durée** auprès de la Fédération, d'une Association régionale ou d'un club
- 4) Droit de nommer les bénévoles à honorer:
 - a) Les membres du Conseil d'administration national et du Comité exécutif peuvent nommer des candidats
 - b) Une Association régionale et les officiers d'un club local peuvent nommer des candidats
- 5) Procédure à suivre:
 - a) On doit faire une demande écrite, par l'intermédiaire du Directeur[trice] régional[e], auprès du Président de la Fédération.
- 6) Approbation des demandes:
 - a) Le président FCV approuvera les candidats sur recommandation du directeur[trice] régional[e].
- 7) Remise des certificats :
 - a) Le président décernera les Certificats de mérite lors de l'Assemblée générale annuelle. Un Directeur régional ou une personne désignée peut aussi décerner au niveau régional ou de club les Certificats de mérite à la prochaine opportunité.